

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.03.03 Convocation du 20.03.03

Compte rendu affiché 31 mars 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : Location Centre Jean Vilar
et Clos du Billard**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Absents représentés :

Absents excusés :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,
MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mmes ZULLI, DURAND,
M. CHRETIN, Mme PERRIN, M. MACHURAT, Mlle MILLET,
Mme LABASOR.

M. POINT par M. FAURE - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD -
M. BELLOT par M. MACHURAT - M. BOUREZG par Mme LABASOR.

MM. GOSSET et FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux finances explique qu'à plusieurs reprises, la possibilité d'étendre l'utilisation du Centre Jean Vilar à des utilisateurs "extérieurs" a été évoquée. Cette hypothèse concerne aujourd'hui également le Clos du Billard. Il propose de modifier, comme suit, les conditions d'accès à ces deux équipements municipaux.

Il rappelle qu'un règlement intérieur précise les conditions d'utilisation du Clos du Billard. Pour ce qui concerne le Centre Jean Vilar, un règlement existe déjà.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition formulée et compte tenu de son intérêt pour la commune,
- Adopte les tarifs suivants :

	<i>Jean VILAR - Salle Sud</i>		<i>Clos du BILLARD (en journée seulement)</i>
Membres des Clubs 3^{ème} Age Neuvillois	♦ la journée jusqu'à 21h 204 €uros	50 % à la réservation	♦ la journée jusqu'à 21h 102 €uros
Résidents Neuvillois Membres d'autres Associations	♦ la journée jusqu'à 3h 260 €uros	50 % à la réservation	♦ la journée jusqu'à 21h 204 €uros
Neuvillois Non membres d'associations	♦ la journée jusqu'à 21h 320 €uros ♦ la journée jusqu'à 3h 500 €uros	50 % à la réservation	♦ la journée jusqu'à 21h 320 €uros
Extérieurs à Neuville	♦ la journée jusqu'à 21h 1 200 €uros ♦ la journée jusqu'à 3h 1 630 €uros	50 % à la réservation	♦ la journée jusqu'à 21h 1 200 €uros

- Précise que ces recettes figurent à l'article 752 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Mars 2003
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 14 avril 2003
- de la publication le 15 avril 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 14 avril 2003